

## RETRANSCRIPTION DU COMPTE RENDU

Le Colonel H. ROZET, Attaché militaire  
A Mr. Le Ministre des pensions (cabinet – service des sépultures militaires)  
sous couvert de Monsieur le Ministre de la Guerre  
Etat-major de l'Armée – 2<sup>ème</sup> bureau  
PARIS

Exécution de la dépêche n° 677g. du 24/04/1929 du ministère des pensions.  
Mise par bordereau n°310 2 / 11 S.M. de l'Etat-major de l'Armée

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la lettre N° 3254/2 du 30 juin 1929 du Colonel Deltel, n'avait pas reçu de suite parce que le Service des Cimetières Militaires en Yougoslavie était dans les attributions de la Légation qui tenait régulièrement au courant le Ministre des Pensions de toutes les questions se rapportant à ce service.

En prenant mes fonctions comme successeur du Colonel Deltel, j'ai donc .....né mon activité en ce qui concerne les Cimetières Militaires et cela en accord avec le Ministre de France, à des inspections de ces cimetières au cours de mes voyages. J'ai adressé au Ministre de France à ce sujet, le rapport n° 0175/2, qui vous a été transmis en copie sous le n° 124 du 16 juin 1928. Il m'était demandé et j'ai reçu communication de tous les dossiers de la Légation relatifs aux cimetières militaires. Je vous adresse ci-dessous le résumé de la question des cimetières militaires en Yougoslavie telle qu'elle résulte des dossiers consultés et des renseignements que j'ai recueillis. La plupart des documents de ces dossiers doivent d'ailleurs exister dans les Archives du Ministère des Pensions. Si des compléments d'informations vous sont nécessaires, je vous demanderai de bien vouloir m'indiquer les points précis sur lesquels vous désirez être renseigné.

- I/ HISTORIQUE -

L'organisation des cimetières militaires en Yougoslavie a été réalisée sous la haute direction du Ministre de France à Belgrade et avec la collaboration des Autorités S.H.S. par la Mission d'Etat Civil Française dans les pays balkaniques qui était composée ainsi qu'il suit :

- Capitaine DE LAVIGERIE, Chef de Mission
- Officier d'Administration DREVIN, Comptable
- M. CALVET, Contrôleur Civil
- M. CHAIGNEAU, Contrôleur Civil
- M. VAYSIERE, Contrôleur Civil.

Cette Mission commença ses travaux en décembre 1921 et malgré des difficultés nombreuses et de toute nature réussit à les terminer vers le milieu de 1923. La tâche de la Mission consista à repérer toutes les tombes des Soldats français éparses dans le pays, à procéder à des exhumations et des transports soit pour rapatrier les corps réclamés par les familles, soit pour regrouper les tombes dans des cimetières militaires.

Le regroupement des tombes avait d'abord été décidé en cinq cimetières, suivant le tableau ci-dessous :

Cimetière de Belgrade	Belgrade, Horgos, Nagy-Kikinda, Novi Sad, Subotica, Smederevo, Novska, Vinkovci, Zemun
Cimetière de Bitola (Monastir)	Bitola, Cer, Karamen, Leskovec, Novak, Ohrid, Prilep, Resen
Cimetière de Skopje (Uskup)	Skopje, Ferijovic, Gevgelija, Kačanik, Kičevo, Mitrovica, Priština, Strumica, Veles, Vranje, Požarevac
Cimetière de Niš	Niš, Knjaževac, Leskovac, Paraćin, Svilajnac, Čuprija, Caribrod, Jagodina, Baječar (Zajecar)
Cimetière de Zagreb	

Mais le cimetière de Niš fut supprimé et les tombes de ce cimetière furent regroupées dans les autres cimetières, la plupart à Skopje.

Il reste donc définitivement 4 cimetières militaires :

- Belgrade..... 280 tombes
- Skopje (Uskup)..... 930 -//-
- Bitola (Monastir)..... 5.990 -//-
- Zagreb..... 7 -//-

Les municipalités de Belgrade, Bitola et Skopje avaient accordé gratuitement les terrains des cimetières. Ces terrains sont suffisamment vastes et très bien situés. Le cimetière de Belgrade est jointif au cimetière serbe et donne sur la grande Avenue conduisant à ce cimetière. Celui de Skopje est placé sur une hauteur dominant le Vardar, non loin d'un site pittoresque. Celui de Bitola est à trois kilomètres à l'Est de la ville, non loin du cimetière militaire yougoslave et du cimetière anglais.

Le cimetière de Belgrade fut inauguré officiellement le 14 juillet 1923, par M. CLEMENT-SIMON, en présence des autorités yougoslaves, de la Colonie française et d'un nombreux public. Le cimetière de Bitola avait été remis à la Municipalité par le capitaine de LAVIGERIE, le 01 juillet 1923, celui de Skopje, le 01 août. Les inaugurations officielles de ces deux cimetières eurent lieu les 14 et 15 septembre. La cérémonie de Bitola revêtit un caractère particulièrement imposant par suite de la présence du Maréchal FRANCHET D'ESPEREY, venu pour remettre la Croix de guerre à la ville. Un grand nombre de personnalités S.H.S étaient venues pour assister aux fêtes et toute la population de Monastir y avait pris part.

Quant aux tombes de Zagreb, elles avaient été laissées malgré leur petit nombre (4 Français de la Métropole, 2 Annamites, 1 tirailleur algérien) dans le Cimetière de ville parce que le groupement de ces tombes et l'entretien d'un monument était chose faite depuis déjà longtemps. Le 02 novembre 1921, le monument en question avait été inauguré au Cimetière Mirogoj par les autorités françaises et yougoslaves de Zagreb. Le monument en granit gris clair de Silesie, affecte la forme d'un obélisque dont la hauteur est de 3 m 15. Sous la devise "Honneur et patrie" est encadrée dans la pierre une croix de guerre en bronze sous laquelle se trouve l'inscription suivante : "Aux soldats français de la grande guerre" ; suivent les noms des soldats inhumés avec l'inscription finale

: "Morts pour la France et la libération des peuples". "La Colonie française, la ville de Zagreb reconnaissante".

La même inscription est reproduite en croate sur une autre face du monument. L'initiative de l'érection du monument revenait à la société philanthropique française de Zagreb qui avait réuni des fonds depuis 1919. Les cimetières de Belgrade, Skopje, Bitola étant définitivement établis, il restait à en assurer l'aménagement et l'entretien.

Par lettre N° 1489 S.A. du 28 avril 1923, le Ministre des Pensions avait accordé au Ministère de France à Belgrade crédit de 145.000 francs pour assurer l'érection du monument commémoratif dans les cimetières militaires français de Yougoslavie. Les monuments en question furent aussitôt mis en commande. Les projets furent confiés à M. Delay et M. Najman pour Belgrade et à M. Najman pour Bitola et Skopje. Les croquis des monuments projetés furent adressés au Ministère des Pensions par lettres N° 251 et 151 du 22 et 27 septembre 1923 de la Légation de France.

Au cimetière de Belgrade dès le mois d'août 1923, la colonne en marbre de Topola était en place et les travaux d'achèvement du monument poussés activement. Les monuments de Skopje et de Bitola, tous deux en forme de pyramide, celui de Bitola en marbre d'Arandjelovats, étaient en construction et la mise en place commençait en novembre. En plus, les travaux d'entourage des cimetières, de tracé et d'empierrement des allées étaient entrepris. Les tombes recevaient à Belgrade les stèles réglementaires en ciment, pour Skopje et Bitola il fallait se contenter pour le moment des croix en bois, en raison du prix excessif qu'aurait nécessité l'achat de sept mille stèles en marbre .....illisible..... entrepreneurs.

Il fallait aussi envisager la construction des maisons de gardiens pour les cimetières de Skopje et Bitola.

En ce qui concerne l'entretien des cimetières militaires français de Yougoslavie, le Ministère de la Guerre et des Pensions faisait connaître à la Légation de Belgrade, par lettre N° 2882 S.A. du 13 septembre 1923, que le Décret du 25 septembre 1920 sur l'entretien des cimetières de guerre en France était applicable à l'étranger.

En conséquence, des conventions étaient passées pour l'entretien des cimetières de Belgrade, Zagreb, Skopje et Bitola entre le Ministre des Pensions d'une part et d'autre part :

1. La société de Bienfaisance de Belgrade pour les cimetières de Belgrade et de Zagreb – Contrat du 31 mai 1923
2. La municipalité de Bitola - Contrat du 1 juillet 1923
3. La municipalité de Skopje - Contrat d'octobre 1923

Les indemnités annuelles réglementaires étaient de :

Francs	1.425	Pour les cimetières de	Belgrade i Zagreb
Francs	29.950	Pour les cimetières de	Bitola
Francs	4.650	Pour les cimetières de	Skopje

Au cours des années qui suivirent, les travaux d'aménagement des cimetières se poursuivirent. Par lettre N° 53, du 21 février 1924, M. CLEMENT-SIMON, rendait compte au Ministre des Pensions de l'achèvement des monuments commémoratifs et de l'emploi des fonds. (140.000 francs reçus du Ministère des Pensions et 80.000 dinars reçus de la Municipalité de Belgrade.) Les maisons des gardiens étaient peu après aménagées et les plantations d'arbres commencées. Mais, si à Belgrade et à Zagreb l'entretien proprement dit des cimetières et des tombes était assuré suivant les engagements des contrats signés, il n'en était pas de même à Skopje et Bitola où les municipalités se ... illisible ...reçu la destination précise qui était prévue par le contrat.

Par lettre N° 210 du 05 juillet 1924, M. DE BILLY, Ministre de France à Belgrade, signalait la chose au Ministre des Pensions. Aucune autorité française résidant à Skopje ou Bitola n'avait qualité pour actionner les Municipalités ou les surveiller. Les frères Lazaristes de Bitola ne pouvaient que signaler l'état de chose, d'autant plus que le père BERGEROT, supérieur Français était mort en juin 1924 et allait être remplacé par un père Italien.

Le Ministre des Pensions par ses lettres N° 766 YO et 768 YO du 23 juillet 1924, intervint en adressant par la voie du Ministère des affaires étrangères des observations aux maires de Skopje et Bitola. Mais ces observations ainsi que d'autres réclamations ne produisirent que peu d'effet, les cimetières français continuèrent à être mal entretenus bien que les indemnités fussent régulièrement versées aux municipalités. La situation se prolongea ainsi sans modification pendant les années qui suivirent et à chaque passage à Skopje ou Bitola d'un Français visitant les cimetières, le Ministre de France recevait les mêmes indications sur l'état d'abandon dans lequel étaient laissées les tombes peu à peu envahies par les herbes et détériorées par les pluies. Des inspections officielles furent faites par des délégués du Ministre de France et une certaine amélioration était obtenue chaque fois, mais pour peu de temps, l'abandon recommençant après le départ de l'inspecteur. En septembre 1927, M. DUBAIE, de la Légation de France, constatait sur place à Bitola qu'il était nécessaire de modifier l'organisation de l'entretien du cimetière, car l'on ne pouvait rien tirer de la municipalité. En juin 1928, M. le Ministre de France me chargea de voir également sur place à Skopje et Bitola l'état des cimetières et de chercher avec les autorités locales une solution. Mon rapport N° 0175/2 précité indique les résultats de ma visite. Comme des fêtes étaient prévues en octobre 1928, à l'occasion du X° anniversaire de la rupture du Front de Salonique et que de nombreux hôtes de marques étaient attendus en Yougoslavie dont le Maréchal FRANCHET D'ESPEREY, il y eût un sursaut d'activité et tous les cimetières militaires furent remis rapidement en état. Lorsque le Maréchal visita Skopje et Bitola tout était en ordre parfait. Les cimetières nettoyés, les allées sablées et les tombes ornées de fleurs. Enfin, la question rentra dans une nouvelle phase favorable à la suite de la décision prise de nommer un consul de France à Skopje et de placer dans ses attributions l'entretien des cimetières français de Skopje et de Bitola.

## - -II/ SITUATION ACTUELLE - -

### A/ CIMETIERE DE BELGRADE

Le cimetière de Belgrade est en bon état d'entretien. Il reste pour achever son aménagement à construire un mur d'entourage sur les trois faces autres que celle de la grille d'entrée. La municipalité de Belgrade a promis de donner des crédits pour cette construction, mais étant donné le mauvais état actuel des Finances de la ville, il ne faut pas compter sur une réalisation rapide de cette promesse. La municipalité a également promis d'augmenter la profondeur du cimetière en cédant une bande de terrain de huit mètres de large en arrière du monument commémoratif. Sur cette bande de terrain des plantations d'arbres d'ornement sont projetées pour former le fond du cimetière et faire ressortir le monument.

### B/ CIMETIERE DE ZAGREB (AGRAM)

Le monument et les tombes sont parfaitement soignés par la Colonie française de Zagreb. La tombe des deux annamites et ...illisible... tombe française et du monument.

### C/ CIMETIERE DE SKOPJE (USKUP)

Depuis l'installation du consul de France à Skopje, le Cimetière est remarquablement bien tenu. M. GUYS, notre consul est un homme actif et réalisateur qui s'est déjà occupé des cimetières militaires à Salonique et qui a pris à cœur la mise au point des cimetières de Skopje et Bitola, dont M. DARD, le Ministre de France à Belgrade, l'a chargé.

Au cours de leur voyage d'inspection, le 22 octobre 1928, M. LORAIN, chef de cabinet de M. le Ministre des Pensions et M. VINCENSINI, intendant militaire, ont pu se rendre compte de l'état du cimetière.

Par lettre du 19 mars 1929, le Ministre des Pensions a accordé un crédit supplémentaire de 50.000 francs pour l'aménagement définitif du cimetière de Skopje, c'est-à-dire, pour clôturer le cimetière par un mur, y installer l'eau pour l'entretien des plantations et le nettoyage, construire deux stèles sur deux tombes de militaires non identifiés.

J'ai pu me rendre compte à mon dernier passage à Skopje en mai 1929, que M. GUYS, avaient encore amélioré l'embellissement du cimetière par des plantations d'arbres et de fleurs.

### D/ CIMETIERE DE BITOLA (MONASTIR)

M. GUYS a profité du passage à Bitola de M. LORAIN et de M. VINCENSINI, pour régler la question de la résiliation du contrat avec la mairie, résiliation déjà demandée par le Ministre de France à Belgrade. Le principe de la résiliation ayant été admis, M. le Ministre de France a définitivement décidé cette résiliation en exécution de l'article 4 du contrat qui autorise cette mesure. Dorénavant (à partir du second trimestre 1929) ce sera M. DE VOS, agent consulaire de France à Bitola qui assumera la charge de l'entretien et de la surveillance du cimetière français ...illisible... solution par lettre du 30 mai 1929.

Les travaux à entreprendre au cimetière de Bitola consistent en première urgence à repeindre les noms et numeros inscrit sur les croix.

En résumé, la situation des cimetières militaires français en Yougoslavie est actuellement en ordre. Monsieur le Ministre des Pensions a bien voulu exprimer sa satisfaction à ce sujet par sa lettre 2321y du 29 novembre 1928, adressée au Ministre de France à Belgrade. La rupture du contrat avec la municipalité de Bitola permet d'espérer que d'ici peu le cimetière de cette ville, le plus important par le nombre de tombes sera remis en parfait état. Les derniers aménagements et embellissements de tous les cimetières français seront poursuivis activement sous l'impulsion du Ministre de France à Belgrade.